Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 029-212901177-20260521-DCM20260504-DE

Lannilis
Terre des Abers

MAIRIE DE LANNILIS
19, rue de la Mairie
29870 LANNILIS

**EXTRAIT**
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de réunion : 21/05/2026**
Date de convocation : 12/05/2026

Nombre de :
- conseillers en exercice : 29
- conseillers présents : 20
- conseillers votants : 21
- pouvoirs : 1

Votes : Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

**L'an deux mille vingt-six, le 21 mai, à vingt heures,**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-François TRÉGUER, Maire.

**Etaient présents :** Jean-François TRÉGUER, Gwendal LE COQ, Cécile LE ROUX, Jean-René MARC, Sabrina OULHEN, Claude DARÉ, Christelle HELIES, Jean-Yves GOURIOU, Fabienne LANDURE, Marie LAOT, Philippe DERRIEN, Maxime LÊ, Gwenaël GUYOMARD, Nadège HAVET, Jacky HERTSOEN, Benoît PAUL, Hélène LE BORGNE, Jean-Christophe MILIN, Céline FOUILLARD, Amélie ALAVAIL, Violaine MARCHADOUR, Yohann HENRY, Manon LAOT, Gérard REDT, Emma STEPHAN, Corinne ROPERT, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusée :** Liliane OGOR, pouvoir à Sabrina OULHEN,
David NORMAND, pouvoir à Cécile LE ROUX,
Vincent VERBEQUE, pouvoir à Corinne ROPERT.

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Céline FOUILLARD

## DCM N°2026-05-04

## OBJET

## ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commune soutient la vie associative.
Les subventions représentent une aide de la commune à certaines activités d'intérêt général dans le domaine du sport, de l'animation, de l'enfance, des activités culturelles et socioculturelles, activités qui auraient du mal à s'équilibrer ou à rester accessibles à tous sans cette contribution.

**Sabrina OULHEN, Jean-Yves GOURIOU, Céline FOUILLARD, Maxime LÊ, Philippe DERRIEN et Cécile LE ROUX quittent la salle, pour le débat et le vote sur ce point.**

**Vu l'avis favorable de la commission vie associative du 28 avril 2026,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le versement des subventions aux associations selon le tableau ci-annexé.**

*Pour extrait conforme au registre.*
*Le Maire, Jean-François TRÉGUER*

MAIRIE de LANNILIS (Finistère)